

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LHUISSIER Thierry, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
LECOMTE Delphine	à CORBILLON Christine
SAMBA Jessica	à PAVILLON Jean-Paul

Absents

PRÉVOT Stéphanie

Secrétaires de séance

FAOUZI Chloé et LAMBERT Christophe

Convocation adressée le 9 septembre 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 septembre 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1509-21 | Culture - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, au titre du Soutien à la diffusion d'art contemporain en territoire – Saison d'expositions - Rive d'Arts

Monsieur Bruno BARON-GUICHARD, adjoint au maire en charge de la culture et du patrimoine, expose :

Avec la politique culturelle Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social, le Département de Maine-et-Loire soutient les expositions d'art contemporain et la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants.

L'aide concerne les programmes d'expositions, régulières ou événementielles d'art contemporain, individuelles ou collectives d'artistes professionnels en Maine-et-Loire. L'accompagnement financier du département peut se déployer sur les honoraires artistiques, les droits de monstration, les frais de déplacement, les frais scénographiques ou encore sur les frais liés aux actions culturelles.

Au regard des critères d'éligibilité définis dans le règlement associé à cette aide, il est proposé de solliciter auprès du Conseil départemental de Maine-et-Loire, une subvention à hauteur de 3 000 €, afin de soutenir la saison des expositions de Rive d'Arts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la politique culturelle du Département de Maine-et-Loire *Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social* soutenant les programmes d'expositions d'art contemporain et la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants,

Vu le programme de diffusion culturelle comprenant la saison des expositions de Rive d'Arts porté par la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 8 septembre,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire à hauteur de 3 000 €.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	32
Présents	29	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	32	TOTAL	32
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

